

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 05 juillet 2017 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Service : Hospitalisation psychiatrique, unité : pédopsychiatrie										
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en psychiatrie polyvalente										
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5										
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A										
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA										
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : CHAPITRE : 64 PARAGRAPHE : 21 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 1821										
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Centre Hospitalier de Polynésie Française - PIRAE - TAAONE										
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le Pédopsychiatre assure, dans le cadre de sa spécialité, les actes médicaux de diagnostic, de traitement et de soins d'urgence dispensés dans son service d'affectation, en collaboration avec les autres praticiens du service, conformément au projet d'Établissement.										
9	EFFECTIFS ENCADRES NOMBRES : <table border="1"><thead><tr><th>A</th><th>B</th><th>C</th><th>D</th><th>Autres</th></tr></thead><tbody><tr><td>5</td><td>13</td><td>3</td><td>3</td><td></td></tr></tbody></table>	A	B	C	D	Autres	5	13	3	3	
A	B	C	D	Autres							
5	13	3	3								
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Responsable de l'unité de pédopsychiatrie										
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Moyens informatiques et bureautiques Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb). Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité. Accès à la bibliothèque médicale										
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Participation obligatoire au service de gardes et astreintes de la spécialité donnant lieu à rémunération										
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Assurer les actes médicaux de diagnostic, de traitement, de soins d'urgence relatifs à son domaine de compétence dispensés par le service public hospitalier,- Effectuer des consultations médicales spécialisées en pédopsychiatrie dans le cadre du suivi ambulatoire des patients- Effectuer des consultations de pédopsychiatriques au sein des services- Répondre aux demandes de consultations pédopsychiatriques d'urgence- Effectuer le codage de l'activité médicale										
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Participer à l'enseignement des personnels soignants, externes, internes et assistants,- Participer aux cours à l'IFSI dans le domaine de compétence exercé, sous réserve de volontariat,- S'assurer de sa formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles,- Participer éventuelle à différentes commissions institutionnelles,- Participer aux consultations avancées spécialisées (missions dans les îles)										

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : praticien hospitalier
16	DIPLOMES REQUIS : <ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'État de docteur en médecine ;- Certificat d'études spécialisée (CES) de psychiatrie polyvalente ou Diplôme d'études spécialisées (DES) de psychiatrie polyvalente avec éventuellement le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de psychiatrie de l'enfant ou de l'adolescent ; <ul style="list-style-type: none">- Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en psychiatrie polyvalente sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité,			X
	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13			X
	Animation d'équipe		X	
	Connaissances bureautiques,		X	
	Connaissances coutumes locales	X		
	Déontologie			X
	Disponibilité		X	
	Esprit d'équipe		X	
	Intégrité éthique			X
	Management d'équipe		X	
	Polyvalence		X	
	Secret professionnel et médical			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience professionnelle de 1 an souhaitée dans un service équivalent
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : minimum 3 ans
----	---

Date :

Le Directeur

Le Ministre de la Santé